



Lundi 2 septembre 2019, à Alençon

À l'attention des clubs sportifs de l'Orne

Objet : Lancement de l'expérimentation de la carte « Passerelle Ecole-Club » dans votre club

Mesdames, Messieurs les président.e.s des clubs sportifs de l'Orne,

Le développement de la pratique sportive en club est un objectif majeur porté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et fait partie des fondamentaux de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques porté par le Comité d'organisation de Paris 2024. Il a été approuvé à l'unanimité par les fédérations lors de l'Assemblée Générale du CNOSF dans le cadre du « projet pour le sport français » que vous pouvez télécharger ici : https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF_Politique/Assemblee_generales_et_CA/AG2019/projet-pour-le-sport-francais.pdf

Parmi les nombreuses propositions contenues dans ce projet dont l'objectif est le développement de la pratique en club et la valorisation de tous les clubs figure la **création de la « carte passerelle école-club »**. Cette carte doit favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion aux clubs sportifs fédérés.

Les départements de la Vienne, de l'Orne et des Bouches du Rhône ont été choisis pour expérimenter le dispositif de la carte passerelle dès la rentrée scolaire 2019.

Son fonctionnement est simple : les **élèves de CM1 et de CM2 titulaires d'une licence sportive scolaire** (USEP ou UGSEL) pourront être accueillis gratuitement dans les clubs sportifs participants à l'expérimentation pour tester les activités sportives pendant une période d'un mois, **du 23 septembre au 19 octobre**. La finalité est bien sûr qu'ils trouvent l'activité ou les activités qui leur plaisent le plus, afin de prendre une licence dans le club.

La réussite de cette expérimentation permettra de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire national dès la saison sportive 2020.

Dans les tous prochains jours, les élèves recevront un document décrivant les bénéfices de la carte passerelle, avec la possibilité de faire un suivi des tests d'activités faits, et auront accès au site www.annuairedusport.fr qui leur indiquera les clubs partenaires de l'opération à proximité de leur domicile. Ils pourront alors profiter des séances de découverte dans les clubs de leur choix. C'est une grande première, poussée par le mouvement sportif dans son ensemble et nous sommes convaincus des résultats positifs apportera, en faisant croître le nombre de jeunes licenciés dans nos clubs.

Afin de faire de cette expérimentation une réussite au bénéfice du développement de la pratique du sport en club, nous avons besoin de votre mobilisation :

- Vous vous engagez à accueillir trois fois, gratuitement, les élèves présentant la carte passerelle pendant la période du 23 septembre au 19 octobre 2019 ;
- Vous attestez que vous avez bien souscrit une assurance en responsabilité civile pour le club (ce qui est obligatoire indépendamment de cette action) ;
- Vous attestez que l'encadrement des séances est assuré dans le respect de la réglementation sur le sport ;
- Vous vous engagez à fournir les informations permettant de tirer un bilan de l'action (nombre de participants, nombre de licenciés ayant suivi cette action)
- Vous complétez les informations relatives à votre club sur l'Annuaire du sport : <http://www.annuairedusport.fr/index.php?id=61>. Vous pouvez en profiter pour présenter dans le champ « description » le lieu et l'offre de pratique, et en particulier les créneaux passerelle. Si votre club n'est pas référencé dans l'annuaire il est impératif de contacter votre CDOS pour l'ajouter ;
- Remplir le formulaire ci-dessous et nous le retourner.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation à tous au service du développement du sport en France, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les président.e.s, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du CDOS 61

CDOS 61
Maison Départementale des Sports
61 bis, avenue de Basingstoke
61000 ALEXANDRIE
Tél. : 02 33 80 27 63 - cdos61@wanadoo.fr
<http://orne.franceolympique.com>

Christian VANNIER



« Carte passerelle Sport scolaire / Sport en club »
Clubs volontaires – Rappel des obligations

Nom de votre club : _____

Ville du lieu de pratique : _____

Adresse mail de correspondance : _____

Nom du Président du club : _____

Le club accepte de participer à l'opération « **Carte passerelle Sport scolaire / Sport en club** » destinée à favoriser la découverte du sport chez les jeunes, en leur offrant la possibilité de tester gratuitement des activités sportives durant un (1) mois.

Dans ce cadre, le club :

- S'engage à offrir du 23 septembre au 19 octobre 2019, sans adhésion ni prise de licence dans le club, trois séances de découverte aux jeunes :
 - issus des classes de CM1 et CM2 ;
 - titulaires de la licence « Union sportive de l'enseignement du premier degré » (USEP) ou « Union générale sportive de l'enseignement libre » (UGSEL).
- S'engage à mettre à disposition des locaux et/ou infrastructures en bon état d'usage. (*dans l'hypothèse où les infrastructures du club ne sont pas mises à disposition par la collectivité*)
- S'assure que les personnes enseignant, animant ou encadrant les activités au sein du club disposent des compétences et diplômes requis et répondent à l'obligation d'honorabilité prévue par l'article L. 212-9 du code du sport.
- Confirme la souscription pour l'exercice de ses activités des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles, et celle des pratiquants.
- S'engage à informer les participants à l'opération de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- S'engage à ne pas utiliser les images et éléments de la personnalité des jeunes adhérents de l'UGSEL/USEP, sans l'autorisation préalable et écrite des détenteurs de l'autorité parentale.
- Accepte de recevoir les informations du CDOS Orne'Sport sur l'adresse mail indiquée ci-dessus,
- Par ailleurs, il s'engage à fournir les données de bilan de l'action (nombre de participants et nombre de licenciés ayant suivi l'action) qui seront demandées fin octobre par le CDOS de l'Orne.

Signature du Président du Club